

**LES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE DÉPENDANCE
ET LES REVENDECTIONS DU GROUPE D'ACTION QUI
DÉNONCE LE MANQUE DE PLACES POUR LES PERSONNES
HANDICAPÉES (GAMP)**

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

**À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE
DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Mme la présidente.- En l'absence de la ministre Céline Fremault, sa réponse sera lue par la ministre Cécile Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Ma collègue vous remercie pour votre question relative aux actions du Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP). Celle-ci fait suite à la déclaration de politique générale du 25 octobre 2018, date à laquelle les parlementaires ont reçu les représentants de cette association.

Concernant le suivi du nombre de places créées, notamment dans le domaine de la grande dépendance, la ministre est particulièrement attentive à poursuivre l'ouverture et le financement de nouveaux centres par le biais du service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare). Le budget 2019 prévoira ainsi le montant nécessaire au financement de nouvelles infrastructures.

À son initiative, les Gouvernements de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune ont adopté deux plans pluriannuels d'investissement (PPI) en vue de programmer la création de nouvelles places dans notre capitale. Ainsi, en 2018, plusieurs projets se sont ouverts, offrant ensemble 82 places ou solutions, soit de jour, soit de nuit :

- une troisième maison de l'association sans but lucratif Les Pilotis, à Ixelles, ce qui lui a permis d'agréer les trois maisons comme un centre d'hébergement ;
- un nouveau service d'aide à la vie journalière, Cap For Andy, destiné à accueillir douze personnes dans une résidence-services à Uccle ;
- un centre de jour porté par Le Huitième Jour, pour dix personnes, à la rue des Capucins à Bruxelles-Ville ;

- un projet de lieu de vie, la Maison bleue, à Jette, qui devrait accueillir vingt personnes en hébergement et dix personnes en journée ;
- une nouvelle boulangerie artisanale occupationnelle pour 25 personnes, du nom d'Artos, à Woluwe-Saint-Pierre.

En 2019, plus de 50 nouvelles places seront également créées. Ainsi, sur l'ensemble de la législature, plus de 400 places auront été ouvertes. D'autres projets sont en bonne voie de réalisation à la suite des accords de principe donnés. Ma collègue cite d'ailleurs les projets suivants : le nouveau Creb à Anderlecht, la Cité joyeuse à Molenbeek-Saint-Jean, le centre Espoir et Joie à Ganshoren ainsi que le projet de La Famille de créer une nouvelle école spécialisée à Uccle.

Votre deuxième question concerne la demande de voir la norme de grande dépendance renforcée de 30% dans le secteur. Dans l'attente des arrêtés d'exécution du décret inclusion pour les centres d'activité de jour et les logements collectifs adaptés, Céline Fremault a proposé de dégager un budget de 280.000 euros pour l'année 2019 pour l'octroi d'une norme supplémentaire grâce à un budget d'initiative.

Cette norme supplémentaire est destinée aux personnes nécessitant des besoins d'encadrement plus importants que ceux définis dans la réglementation actuelle. Les projets d'arrêté de subventionnement 2019 seront soumis au Gouvernement francophone bruxellois en décembre 2018 ou, au plus tard, en janvier 2019. Ils permettront à sept centres accueillant plus de 85% de personnes parmi les plus dépendantes de recevoir 40.000 euros de subventions. Cette norme préfigure la norme de grande dépendance prévue dans le décret.

Actuellement, comme cela a été dit lors de l'exposé du budget, les moyens budgétaires disponibles de la Commission communautaire francophone n'autorisent pas ma collègue à proposer davantage en 2019.